CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 9 MAI 2016

Séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre récréatif et communautaire sis au 5 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais formant quorum sous la présidence de la mairesse Joanne Poulin.

Est aussi présente la directrice générale et greffière ainsi que 42 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2016-05-219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 2-10 séance tenante.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION**
1-1 Adoption de l'ordre du jour
1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016
1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016
1-2-C Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2016
1-3 Autres matières :
   a) Appui à la municipalité de Bois-Franc – cuisine collective
   b) Appui à la municipalité de Grand-Remous – chasse aux cerfs de Virginie au Québec
   c) Avis de motion afin d'adopter un règlement visant à encadrer l'utilisation de la niveleuse et de la gratte pour les chemins privés
   d) Demande de don – club des petits déjeuners

2 ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 30 avril 2016
2-2 Engagement des dépenses – mai 2016
2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – avril 2016
2-3-B Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 avril 2016
2-3-C Dépôt des deux états comparatifs conformément à l'article 105.4 de la LCV
2-4 Formation technique compteur d'eau et approche sur la tarification
2-5 Acte de radiation d'hypothèque légale 1999

2-6 Demande à Hydro-Québec du coût de réalisation d'une étude d'avant-projet – enfouissement de lignes
2-7 Avis de motion afin d'adopter un règlement sur le chemin privé William
2-8 Avis de motion afin d'adopter un règlement sur le chemin privé Johnson
2-9 Formation : identité organisationnelle, leadership mobilisateur et gestion des ressources humaines
2-10 Affichage poste de contremaître 2e tour (Ajout)

3- PAUSE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Ajournement de la séance pour la tenue d'une consultation publique en regard aux dérogations mineures 2016-003, 2016-004, 2016-005 et 2016-006
4-2 Dérogation mineure 2016-003
4-3 Dérogation mineure 2016-004
4-4 Dérogation mineure 2016-005
4-5 Dérogation mineure 2016-006
4-6 Amendement à la résolution 2016-01-028
4-7 Remplacement du milieu filtrant de l'Écoflo à la caserne du secteur Northfield
4-8 Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
4-9 Abrogation de la résolution 2016-01-029
4-10 Semaine du grand ménage avec l'école primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield
4-11 Adoption du règlement no. 140-2016 modifiant l'article 4.4 du règlement no. 138-2016 concernant un programme de soutien à des petites rénovations (peinture) pour la revitalisation de la Ville de Gracefield et y ajoutant une annexe

5- TRANSPORT

5-1 Avis de motion afin de modifier l'article 6 du règlement no. 137-2016 concernant les zones d'interdiction de stationnement en lien avec la protection incendie
5-2 Acceptation de l'offre de services de Recréenviro
5-3 Formations avec l'APSAM
5-4 Réfection du chemin Marks
5-5 Avis de motion modifiant le règlement no. 78-2010 concernant le stationnement et la circulation à l'intérieur des limites du village de la ville de Gracefield.
5-6 Demande au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec pour le marquage sur la route 105

6- HYGIÈNE DU MILIEU

6-1 Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE
6-2 Appui au Regroupement pour la protection de l'eau dans la Vallée-de-la-Gatineau
6-3 Contrat d'auscultation des conduites

7- LOISIR ET CULTURE

7-1 Bourses scolaires – École secondaire St. Michael's

7-2 Tournoi de golf annuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud
7-3 La Fête des voisins 2016
7-4 Participation à l'AGA Réseau BIBLIO de l'Outaouais

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Adoption du règlement no. 139-2016 modifiant le règlement no.72-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

9- RAPPORT DES COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA :
a)
b)
c)

13- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-220 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-221 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-222 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai dernier rédigé soit adopté avec la correction de la résolution 2016-05- 198 comme suit :

«Le vote est demandé :
Pour : Claude Gauthier, Alain Labelle et Jocelyne Johnson
Contre : Bernard Caron, Michael Gainsford et Claude Blais.»

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-223 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC – CUISINE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc présentera une demande au Fonds de développement du territoire pour leur aider à développer un atelier de transformation collectif (cuisine collective) et un point de vente;

ATTENDU QUE ce type de projet est ciblé prioritaire dans le Fonds de développement du territoire ainsi que dans le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et dans le plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un atelier de transformations incitera au développement d'entreprise relié entre autre à l'agro-alimentaire, donc une augmentation des emplois au fil du temps;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé par le conseiller Claude Blais et résolu,

Que ce Conseil appuie la Municipalité de Bois-Franc dans sa demande auprès du Fonds de développement du territoire (FDT) afin de développer un atelier de transformation collectif (ATC) (cuisine collective) et un point de vente collectif (PVC).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-224 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – CHASSE AUX CERFS DE VIRGINIE AU QUÉBEC

ATTENDU QUE la saison 2015 pour la chasse aux cerfs de Virginie au Québec s'est terminée à la baisse de 10 000 cerfs comparativement à la saison précédente;

ATTENDU QUE les chiffres disponibles démontrent une baisse des ventes de permis, soit tout près de 3 000 en rapport avec la saison 2014;

ATTENDU QUE la récolte de cerfs de Virginie au Québec chute d'année en année et que plusieurs facteurs sont en cause;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grand-Remous croit que la récolte du cerf mâle ayant quatre pointes et plus favoriserait la reproduction et améliorerait la qualité de chasse à très court terme pour les zones 10 et 11 et donnerait la chance aux générations futures de pratiquer cette activité qui selon les données est appelée à disparaître;

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'appuyer la Municipalité de Grand-Remous dans sa demande au ministère de réaliser une étude afin de trouver des pistes de solutions tout en consultant les gens concernés soient les chasseurs, les pourvoyeurs et autres intervenants du milieu puis de revoir en tout ou en partie la règlementation sur la chasse aux cerfs de Virginie au Québec.

Que copie de cette résolution soit acheminée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jocelyne Johnson qu'à une prochaine séance sera présenté un règlement visant à encadrer l'utilisation de la niveleuse et de la gratte pour les chemins privés. Une demande de dispense de lecture est faite.

2016-05-225 DON AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

ATTENDU l'invitation du 3 mai 2016 à porter un toast aux plus de 90 bénévoles du Club des petits déjeuners lors d'un souper reconnaissance lundi le 13 juin à l'Auberge du Draveur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu de donner suite à la demande de la coordonnatrice du Club des petits déjeuners des Hautes-Laurentides et de la Vallée de la Gatineau France Boisvenue et de verser une contribution de100 $ à l'organisation d'une réception de reconnaissance dont font partie les bénévoles de l'école Sacré-Cœur de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-226 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AVRIL 2016

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 370 327.09 $.

- Rapport des salaires nets : 93 779,38 $
- Liste sélective des chèques : chèques no.19035 à 19150 pour un montant de 219 493,05 $
- Liste des prélèvements : no. 5795 à 5835 pour un montant de 57 054,66 $

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-227 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MAI 2016

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les engagements de dépenses incluant les taxes soient acceptés comme suit**:**

Administration	252,88 $
Sécurité publique	454,35 $
Transport	1 772,93 $
Aqueduc, égouts	7 313,48 $
Urbanisme	93,13 $
Loisirs et culture	13 982,68 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2016-05-227.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire selon le règlement # 85-2010 pour le mois d'avril 2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement no. 61-2007 (délégation de pouvoir).

Dépôt de rapport

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 avril 2016.

Dépôt de rapport

Dépôt par la trésorière des états comparatifs du premier semestre conformément à l'article 105.4 de la LCV.

2016-05-228 FORMATION TECHNIQUE COMPTEUR D'EAU ET APPROCHE SUR LA TARIFICATION

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser la trésorière à participer à la journée de formation technique portant sur les compteurs d'eau et des approches sur la tarification de l'eau, du Réseau Environnement en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), qui se tiendra le 18 mai prochain à Montréal.

Les modalités d'inscription au montant de 360 $ plus les taxes avant le 11 mai 2016, les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance sont à la charge de la Ville de Gracefield.

Le conseiller Claude Gauthier propose de ne pas participer à cette formation immédiatement.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec la proposition du conseiller Claude Gauthier. Les conseillers sont tous du même avis que M. Gauthier.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-229 ACTE DE RADIATION D'HYPOTHÈQUE LÉGALE 1999

ATTENDU qu'en 1999 une hypothèque légale avait été exercée pour garantir le paiement des taxes sur l'immeuble connu aujourd'hui sous le matricule 3906 50 4675;

ATTENDU qu'après la perception des dites taxes, aucune radiation d'hypothèque légale ne fut effectuée.

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De confirmer que les sommes dues en vertu de l'hypothèque légale publiée en 1999 au registre foncier sous les numéros 375 352 et 376 109 sont payées;

Que la Ville de Gracefield n'a pas d'objection à la demande de la notaire Adamantia Maltezos d'obtenir mainlevée des dites charges par la radiation de l'hypothèque légale de 1999 sur le matricule 3906 50 4675 au frais du demandeur.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-230 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DU COÛT DE RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET – ENFOUISSEMENT DE LIGNES

ATTENDU qu'Hydro Québec demande à la Ville de Gracefield à quel endroit elle souhaite le passage d'une ligne électrique incluant un prolongement de réseau dans le cadre du projet de construction d'un nouveau poste de transformation à 120-25 KV sur la route 105 entre le poste de Paugan, situé à Low et le poste de Maniwaki situé à Egan-sud;

ATTENDU que la Ville souhaite revitaliser les espaces urbains et désire obtenir plus d'information financière sur le programme Embellir les voies publiques, par l'enfouissement de lignes de distributions, programme dans lequel il est stipulé que la Ville « s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet »;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt doit être approuvé par les contribuables préalablement à l'engagement de tels travaux.

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que préalablement à une résolution de réalisation d'une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil, une estimation des coûts de la dite étude d'avant-projet d'enfouissement de lignes de distribution soit demandée à Hydro-Québec pour le tronçon de la rue Principale situé entre la rue Patrick-Parker et la rue du Pont.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Alain Labelle qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement sur le chemin privé William dit de tolérance. Une demande de dispense de lecture est faite.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Michael Gainsford qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement sur le chemin privé Johnson dit de tolérance. Une demande de dispense de lecture est faite.

2016-05-231 FORMATION IDENTITÉ ORGANISATIONNELLE, LEADERSHIP MOBILISATEUR ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser la trésorière et la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à participer aux blocs de formation portant sur l'identité organisationnelle, le leadership mobilisateur et la gestion des ressources humaines, organisés par la Chambre de commerce de Maniwaki et qui se tiendront les 11 mai, 25 mai et 8 juin prochains au Château Logue, Maniwaki.

Les modalités d'inscription au montant de 75 $ plus taxes applicables, par participant et les frais de déplacement sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-232 AFFICHAGE POSTE DE CONTREMAÎTRE 2e TOUR

ATTENDU QUE la résolution 2016-02-088 autorise la dotation du poste de contremaître;

ATTENDU QUE la résolution 2016-03-120 nomme le comité de sélection des candidatures;

ATTENDU QU'à la suite de la résolution 2016-04-193 une entente n'est pas intervenue entre les parties.

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Qu'une offre d'emploi de contremaître à la Ville de Gracefield – 2e affichage soit publiée dans un journal local et sur Internet afin de recevoir les candidatures avant le 27 mai 2016 à 10 heures;

Que la rémunération annuelle soit de 60 000 $ à 63 000 $ selon les compétences et expériences.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal

Ajournement pour la tenue d'une consultation publique sur les dérogations mineures -CCU- 2016-003, 2016-004, 2016-005 et 2016-006. à 19h45.

Les demandes de dérogations mineures sont expliquées par la directrice de l'urbanisme et de l'environnement.

Reprise de la séance, il est 20 heures.

2016-05-233 RECOMMANDATION DU CCU D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-003 (390 CHEMIN DU LAC-DÉSORMEAUX)

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 4-5, rang 3, canton de Northfield demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.1.6 du règlement de zonage # 138 (chapitre 6);

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le certificat de localisation préparé par Christian Schnob, arpenteur géomètre en date du 3 février 2016 sous sa minute 2867;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone V189 et l'usage habitation unifamiliale isolée est autorisé;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'un permis de construction datant du 11 juin 2002;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne la conformité d'une marge riveraine de 15,51 mètres au lieu de 17,8 mètres, tel que prévu par la règlementation ;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Ville;

ATTENDU QUE la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement Maude-Élaine Levert Martin, a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu ;

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-003 afin de rendre conforme une marge riveraine de 15,51 mètres au lieu de 17,8 mètres, concernant le bâtiment principal à condition qu'aucun dommage futur ne soit causé au voisinage (partie de lot 4-5, rang 3, canton de Northfield).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-234 RECOMMANDATION DU CCU D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-004 (5 RUE PATRICK-PARKER)

ATTENDU QUE le demandeur d'une partie du lot 44A, rang C, canton de Wright demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.1.4 du règlement de lotissement #170 (chapitre 7);

ATTENDU QUE le demandeur a déposé l'avant-projet de lotissement préparé par Ghislain Auclair, arpenteur, géomètre en date du 29 septembre 2010 sous sa minute 5920;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone U 128 et l'usage habitation unifamiliale isolée est autorisé;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne la subdivision de la partie du lot 44A, rang C, canton de Wright, pour créer un lot ayant une profondeur moyenne de 26,5 mètres au lieu d'une profondeur moyenne de 58 mètres, tel que prévu par la règlementation ;

ATTENDU QU'aucun bâtiment existant ne deviendrait dérogatoire suite à la dérogation mineure;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Ville;

ATTENDU QUE la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement Maude-Élaine Levert Martin, a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais. appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu ;

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-004 afin d'autoriser la subdivision de la partie du lot 44A, rang C, canton de Wright, pour créer un lot ayant une profondeur moyenne de 26,5 mètres au lieu d'une profondeur moyenne de 58 mètres à condition qu'aucun dommage futur ne soit causé au voisinage (partie de lot 44A, rang C, canton de Wright) et aux conditions suivantes :

- que le demandeur fournisse un plan cadastral et une demande de lotissement conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur;
- qu'aucun bâtiment existant ne devienne dérogatoire;
- que l'installation sanitaire ne devienne pas dérogatoire.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-235 RECOMMANDATION DU CCU D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-005 (17 RUE SAINT-JOSEPH)

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 25-17, rang 5, canton de Wright demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 8.1.1.1, paragraphe b) du règlement de zonage # 169.1 (chapitre 8);

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le certificat de piquetage préparé par André Monette, arpenteur géomètre en date du 16 août 2103 sous sa minute 4263;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone U 142 et l'usage habitation unifamiliale isolée est autorisé;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'un permis de construction datant du 20 avril 1991;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne la conformité de la marge latérale de 0,3 mètre au lieu de 3,5 mètres en ce qui concerne le garage, tel que prévu par la règlementation ;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Ville;

ATTENDU QUE la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement Maude-Élaine Levert Martin, a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu ;

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-005 afin de rendre conforme la marge latérale de 0,3 mètre au lieu de 3,5 mètres concernant le garage à condition qu'aucun dommage futur ne soit causé au voisinage (partie de lot 25-17, rang 5, canton de Wright).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-236 RECOMMANDATION DU CCU D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-006 (39 CHEMIN DE L'HÉRITAGE)

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 9-3, rang B, canton de Wright demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.4.2 du règlement de lotissement # 133 (chapitre 7);

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le plan illustrant préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur, géomètre en date du 16 mars 2016 sous sa minute 5372;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone A111 et l'usage habitation unifamiliale isolée est autorisé;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne la conformité de la largeur du lot de 56,80 mètres au lieu de 60 mètres en bordure du chemin des Vignes (privé), tel que prévu par la règlementation ;

ATTENDU QU'aucun bâtiment existant ne deviendrait dérogatoire suite à la dérogation mineure;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Ville;

ATTENDU QUE la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement Maude-Élaine Levert Martin, a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu ;

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-006 afin de rendre conforme la largeur du lot de 56,80 mètres au lieu de 60 mètres en bordure du chemin des Vignes (privé) à condition qu'aucun dommage futur ne soit causé au voisinage (partie de lot 9-3, rang B, canton de Wright).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-237 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2016-01-028 INTITULÉE «DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DE RECOMMANDATION D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ»

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'AMENDER la résolution 2016-01-028 en ajoutant le quatrième paragraphe suivant :

« ATTENDU QU'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a, par conséquent, pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande (article 58.2 LPTAA);»

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-238 REMPLACEMENT DU MILIEU FILTRANT DU SYSTÈME ÉCOFLO À LA CASERNE DU SECTEUR NORTHFIELD

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu d'autoriser une dépense au montant estimé de 3742,44 $, afin de remplacer le milieu filtrant du système Écoflo à la caserne incendie du secteur Northfield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-239 APPUI D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE Madame Ginette Hamelin et monsieur Luc Lavoie ont déposé une demande auprès de la ville de Gracefield pour analyse et recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE Madame Hamelin et monsieur Lavoie désirent utiliser à des fins autre que l'agriculture, une partie du lot 16, rang C canton de Wright, d'une superficie de 5000m^2, dans la zone A100 afin d'y construire une résidence;

ATTENDU QU'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande (article 58.2 LPTAA).

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'appuyer la demande de madame Hamelin et monsieur Lavoie et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la dite demande pour les motifs suivants :

- Cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale ;
- Le bâtiment de ferme le plus rapproché est situé à moins de 1 kilomètre et abrite une trentaine de bovins, il est situé de l'autre côté de la rivière;
- Le bâtiment de ferme situé à l'Est est à moins de 1 km et l'agriculture n'y est plus pratiqué, sur le même côté de la rivière;
- L'abeille étant vitale pour toutes espèces vivantes, l'apiculture est un excellent projet et il y a seulement 309 exploitants au Québec présentement;
- Aucun autre espace approprié pour faire ce projet.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-240 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-01-29

ATTENDU QUE la résolution 2016-04-189 mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour un site d'élimination de neige usée ;

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu

D'abroger la résolution 2016-01-029 qui autorisait la directrice générale à présenter une demande au ministre pour un lieu d'élimination de neige usée.

De mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'agir pour et au nom de la Ville de Gracefield pour effectuer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour ce lieu d'élimination de neige usée.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-241 **SEMAINE DU GRAND MÉNAGE AVEC L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE SACRÉ-CŒUR DE GRACEFIELD**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu d'autoriser une dépense maximale de 300 $, afin de fournir le matériel nécessaire pour le nettoyage de la cour d'école et les environs, pour le tirage d'une paire de billet pour une de nos activités au service des Loisirs et pour le dîner servi aux jeunes de l'école primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield, le 19 mai 2016.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-242 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 140-2016 MODIFIANT L'ARTICLE 4.4 DU RÈGLEMENT NO. 138-2016 CONCERNANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PETITES RÉNOVATIONS (PEINTURE) POUR LA REVITALISATION DE LA VILLE DE GRACEFIELD ET Y AJOUTANT UNE ANNEXE**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu que le règlement no. 140-2016 modifiant l'article 4.4 du règlement no. 138-2016 concernant un programme de soutien à des petites rénovations (peinture) pour la revitalisation de la Ville de Gracefield et y ajoutant une annexe soit adopté tel qu'il suit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

RÈGLEMENT NO : 140-2016

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4.4 ET AJOUTANT UNE ANNEXE AU RÈGLEMENT NO. 138-2016 CONCERNANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PETITES RÉNOVATIONS (PEINTURE) POUR LA REVITALISATION DE LA VILLE DE GRACEFIELD

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du 18 avril 2016 conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu que le présent règlement est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 4.4 est remplacé par le suivant :

4.4 Pour l'obtention de la subvention, le requérant doit être le propriétaire de la propriété visée et remplir le formulaire de demande de subvention à l'annexe A du présent règlement, incluant les informations suivantes :

- Description des travaux;
- Entrepreneur (s'il y a lieu);
- Estimation du prix, de la superficie et de la quantité de peinture requise;
- Échantillons de couleurs (l'achat local est encouragé et toute modification des couleurs doit être approuvée de nouveau);
- Preuve de paiement de toutes les taxes municipales et de toutes autres sommes dues à la ville de Gracefield;
- Photos des façades et côtés visibles des bâtiments, des galeries, perrons ou clôtures en bois visés par les travaux.

ARTICLE 2

Le formulaire de demande de subvention est à l'annexe A du présent règlement et peut être modifié par résolution du conseil.

.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

_____	_____
Joanne Poulin	Johanne Laperrière
Mairesse	Directrice générale et greffière

ANNEXE A

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Matricule : __ __ __ __- __ __ - __ __ __ __

Nom du ou des propriétaires

_____

Adresse postale : _____

_____

Téléphone (maison) : _____

Téléphone (autre) : _____

Description des travaux : _____

_____

_____

_____

Entrepreneur (s'il y a lieu) : _____

_____

_____

Estimation du prix : _____

Superficie à couvrir : _____

Quantité de peinture requise : _____

Documents requis :

- ☐ Échantillons de couleurs (l'achat local sera encouragé et toute modification des couleurs devra être approuvée de nouveau);
- ☐ Preuve de paiement de toutes les taxes municipales et de toutes autres sommes dues à la ville de Gracefield;
- ☐ Photos des façades et côtés visibles des bâtiments, des galeries, perrons ou clôtures en bois visés par les travaux.

Je, soussigné(e), _____déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.
Signé à _____ ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____.

Signature : _____

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Bernard Caron qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement afin de modifier l'article 6 du règlement no. 137-2016 concernant les zones d'interdiction de stationnement en lien avec la protection incendie. Demande de dispense de lecture est faite.

2016-05-243 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE RECRÉENVIRO

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu

D'accepter l'offre de services de Recréenviro pour la capture de castors et le démantèlement de barrage à deux endroits sur le ruisseau Jacques Rochon tel qu'il suit :

Endroit #1 : 300 $ plus les taxes
Endroit #2 : 200 $ plus les taxes

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-244 FORMATIONS AVEC L'APSAM

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser les formations suivantes émises par l'APSAM :

- Signalisation des travaux routiers le 18 mai prochain à Maniwaki au coût de 141,06 $ et Régent Roberge participera à la formation
- Creusements, excavations et tranchées le 16 juin prochain au Lac Simon, au coût de 122,33 $/participant. Les employés participant sont Lucien Pétrin, Denis Lefebvre et Jean-Guy Rochon
- Espace clos qui se tiendra à Cantley, que suivra Éric Gauthier et dont la date et le coût sont à venir.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-245 RÉFECTION DU CHEMIN MARKS

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser les travaux de réfection du chemin Marks suivants;

- Retrait de l'asphalte sur une partie du chemin Marks
- Rechargement de gravier : 1741 tonnes de 0¾ pour une somme approximative de 13 500 $

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 320 01 621.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Alain Labelle qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement modifiant le règlement no. 78-2010 concernant le stationnement et la circulation à l'intérieur des limites du village de la ville de Gracefield. Une demande de dispense de lecture est faite.

2016-05-246 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE MARQUAGE SUR LA ROUTE 105

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

De demander au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec une autorisation pour aménager et effectuer le marquage des espaces de stationnement sur chaque côté de l'accotement de la route 105, et ce, dans la portion située en face des Immeubles M.J. Kelly.

De demander une autorisation pour procéder à l'installation de panneaux indiquant une durée maximale de deux heures pour le stationnement en accotement.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-247 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield souhaite faire reconnaître ses efforts en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE nous voulons améliorer la gestion de ces matières au sein de notre établissement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'inscrire la Ville de Gracefield au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE du niveau 2 soit la mise en œuvre afin que Recyc-Québec reconnaisse nos efforts.

D'autoriser une dépense de 70 $ plus taxes applicables pour les frais d'analyse de dossier.

Que copie de cette résolution soit transmise au service d'hygiène du milieu de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-248 APPUI AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la Ville de Gracefield appuie le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches de remise en vigueur du programme québécois de sensibilisation aux algues bleu vert afin de contrer l'eutrophisation prématurée de nos plans d'eau ayant pour conséquences désastreuses sur les plans de l'environnement, de l'économie locale et de la qualité de vie des citoyens;

Que cette résolution soit transmise au ministre de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec David Heurtel, à la ministre de la Justice, ministre responsable de la région de l'Outaouais, au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Michel Merleau, au directeur général ABV7 Giorgio Vecco, au président du Conseil régional de l'environnement et du développement

durable de l'Outaouais Marc Bureau ainsi qu'aux associations et municipalités membres du Regroupement.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-249 CONTRAT D'AUSCULTATION DES CONDUITES

ATTENDU que la résolution 2016-02-101 mandate le service du Génie municipal de la MRCVG pour la préparation du devis d'auscultation des conduites;

ATTENDU que sur trois soumissions reçues, le service de génie de la MRC recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que le contrat d'auscultation des conduites d'égouts soit accordé à l'entreprise Chrystal Drain Inc. pour une somme de 11 596,97 $ plus taxes applicables, afin de rencontrer les exigences du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

De mandater le SGM de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer la surveillance des travaux.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-250 BOURSES SCOLAIRES – ÉCOLE SECONDAIRE ST. MICHAEL'S

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accorder deux bourses scolaires à deux étudiants finissants de l'École secondaire St. Michael's au montant de 250 $ chacune afin de les encourager à atteindre leurs objectifs.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-251 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser la participation d'un quatuor au tournoi de golf Jean-Claude Branchaud qui se tiendra le 8 juin prochain au Club de golf Algonquin, au coût de 600 $ (golf et souper) pour les

participants Joanne Poulin, Michael Gainsford, Claude Blais et Bernard Caron.

Il est aussi résolu de réserver 7 billets au coût de 50 $ chaque souper à être payés par les participants.

Le conseiller Claude Gauthier propose que les soupers soient défrayés par tous les participants, excepté celui de la responsable des loisirs par intérim Roxanne Marois qui a décroché le don de la Fondation Branchaud de 5 000 $ pour le parc à roulettes.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-252 LA FÊTE DES VOISINS 2016

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu d'inviter la population à participer en grand nombre à la Fête des voisins 2016 qui se tiendra le samedi 11 juin prochain au parc municipal situé sur le chemin Alie à Point Comfort et d'autoriser une dépense de 650 $ pour la tenue de l'évènement dont la cuisson d'hot-dog pour 1 $.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-253 PARTICIPATION À L'AGA DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à participer à l'assemblée annuelle 2016 qui se tiendra le 18 juin 2016.

Les modalités d'inscription au montant de 26 $ plus les taxes, les frais de déplacement et de subsistance sont à la charge de la Ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-254 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 139-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 72-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu que le règlement no.139-2016 modifiant le règlement no. 72-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel qu'il suit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Règlement no : 139-2016

RÈGLEMENT NO. 139-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 72-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE suite à une entente de partenariat fiscal et financier Québec-municipalités, la municipalité doit modifier son règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné le 11 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu que le règlement no.139-2016 modifiant le règlement no. 72-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel qu'il suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement no. 72-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0,46 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec.*

_____	_____
Joanne Poulin Mairesse	Johanne Laperrière Directrice générale et greffière

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des comités

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal

Dépôt de la liste de correspondance du 31 mars au 27 avril 2016.

2016-05-255 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu, d'ajourner la séance au 16 mai 2016 à 19 heures.

Il est 21 heures.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

La mairesse	La directrice générale et greffière
_____	_____
Joanne Poulin	Johanne Laperrière, BAA

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Joanne Poulin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes.*

_____
Joanne Poulin
Mairesse